



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 27/08/2021

### **COVID-19 : Près de 2 millions d'injections dans les Hauts-de-Seine et un dispositif vaccinal qui s'intensifie pour la rentrée scolaire.**

**Le préfet Laurent Hottiaux a réuni en audioconférence les maires et les parlementaires des Hauts-de-Seine afin d'évoquer avec eux la rentrée scolaire mais aussi la situation sanitaire du département, le passe sanitaire et la stratégie vaccinale qui va encore s'intensifier.**

#### **LA SITUATION SANITAIRE**

Déjà près de 2 millions d'injections ont été réalisées dans notre département à la veille de la rentrée scolaire, grâce à une très forte mobilisation.

Le bon fonctionnement du dispositif de vaccination pendant l'été nous permet d'atteindre aujourd'hui 68,5 % en 1<sup>ère</sup> injection et 61,20% de couverture vaccinale complète sur l'ensemble de la population dans le département.

La politique de tests dans les Hauts-de-Seine est relativement forte puisque sur une semaine glissante, plus de 141 210 personnes se sont fait tester.

Face à la propagation rapide du variant delta dans le département, le renforcement de la campagne de vaccination est déterminant, notamment en cette période de rentrée scolaire.

#### **LA RENTREE SCOLAIRE**

En ce qui concerne les établissements scolaires, la vaccination sera possible et organisée :

- avec les centres ambulatoires
- ou au sein de chaque établissement scolaire

La préfecture travaille également sur la vaccination des étudiants à l'université et dans les CROUS puisque des opérations seront également organisées en lien avec l'ARS et nos partenaires associatifs.

#### **LE PASSE SANITAIRE**

Depuis le 9 août, le passe sanitaire a été étendu à de nouveaux secteurs comme les bars et les restaurants.

Contact : Service départemental de la communication interministérielle  
01.40.97.22.60 / [pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr)

Au-delà du public accueilli, le passe s'appliquera également à compter du 30 août aux salariés ou autres professionnels et bénévoles exerçant dans les lieux, établissements, services ou événements soumis au passe sanitaire lorsque leur activité se déroule dans les espaces et aux heures où ils sont accessibles au public, à l'exception des activités de livraison et sauf intervention d'urgence.

Par exemple, il s'appliquera aux encadrants des accueils collectifs de mineurs (ACM) à compter du 30 août lorsqu'une sortie est organisée dans un lieu soumis au passe sanitaire.

Des contrôles sont opérés et ils vont s'intensifier avec la rentrée.

A noter :

- le passe sanitaire ne s'applique pas aux services publics, réunion des organes délibérant des collectivités territoriales, écoles, centres périscolaires, guichets, centres sociaux, CHRS, établissements pénitentiaires, juridictions, écoles de formation...
- N'est pas exigé aujourd'hui pour les enfants de 12 à 17 ans compris, quel que soit le lieu concerné (disposition va rentrer en vigueur à compter du 30 septembre).

## LA STRATEGIE VACCINALE

Le département bénéficie d'un maillage important en termes de vaccination, qu'il est indispensable de maintenir : les 25 centres ambulatoires, l'hôpital Percy, le centre de vaccination de très grande capacité Paris La Défense Arena (qui va être transféré dès le 2 septembre au Pôle universitaire Léonard de Vinci) ainsi que les centres de vaccination installés dans 3 centres commerciaux : So Ouest, Quartz et Les 4 temps qui vont continuer leur activité pendant tout le mois de septembre.

Deux nouveaux centres de vaccination (sur le campus de la Croix-Rouge française et au sein du service médical de l'office français de l'immigration et de l'intégration à Montrouge) ont également été déployés.

La Haute Autorité de Santé a donné son accord pour le rappel vaccinal aux personnes âgées de plus de 65 ans. Il s'organisera d'abord dans les EHPAD en lien avec les pharmacies, mais également au sein des centres de vaccination courant septembre.

### Chiffres de la vaccination dans les Hauts-de-Seine

Taux d'incidence : 155,4 pour 100 000 habitants (180,5 en Ile-de-France) au 21/08 (soit le plus faible d'Ile-de-France avec Paris)

Taux de 1<sup>ère</sup> injection pour l'ensemble de la population : 68,50% (65,30% en Ile-de-France) au 15/08

Taux de vaccination pour l'ensemble de la population (schéma vaccinal complet) : 61,20% (56,80% en Ile-de-France) au 15/08

1 955 163 injections ont été réalisées dans les Hauts-de-Seine au 25/08.

Pour les 12-17 ans

**Plus de 40 % des jeunes ont reçu une 1<sup>ère</sup> injection.**